

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget 2024 : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Séance du 03/11/2023

Délibération n° 85

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 27 octobre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans la salle de délibérations de la mairie de Tsingoni le vendredi 03 novembre 2023 à 14heures.

Présents :

Ahmed Combo PAPA, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOHAMED Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani,

Absents :

Houssamoudine ABDALLAH, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oiduat, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR SOILIH I Inchat, MDALLAH Anlamati, SOUMAILA Mhamadi.

Absents représentés :

- Houssamoudine ABDALLAH représenté par ATTIBOU Zainati,
- MADI OUSSENI Mouhamadi représenté par ISSOUFI Ramadani,
- MDALLAH Anlamati représentée par IBRAHIMA SAID Maanrifa,
- MOHAMED Zainaba représentée par BOURA Zaounaki Fatima,
- YSSOUFI Chaidati représentée par Mohamed ALLAOUI,
- ABDOU Mohamed représenté par ABDOU COLO Nassuhati,
- AMBDI Youssouf représenté par SAID Mariame,
- DIGO Popina représentée par ANDJILANI Housséni
- MROIVILI MOILIM Amina représentée par CHANRANI Daoudou,
- BACAR SOILIH I Inchat représentée par BOINA MZE Salim.

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (CGCT / Article L 1612-1 modifié par la LOI 11⁰ 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)),

Considérant la nécessité de garantir l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du 1^{er} janvier au vote du budget primitif 2024 ;

Considérant que l'autorisation du conseil au président précise le montant et l'affectation des crédits,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

➤ D'autoriser le président à faire application de l'article L 1612-1 modifié du CGCT

➤ Que l'autorisation porte sur les dépenses d'investissement suivantes :

Numéro des opérations	Intitulé des opérations	Crédits budget 2023	Autorisation
14	Elaboration PLUI-H	115 000€	28 750€
64	Route contournement Combani	150 000€	37 500€
731	Aménagement des rivières : M'roalé-Zidakani	150 000€	37 500€
85	Piscine	150 000€	37 500€
NA	Non Affecté	266 279€	66 569.75€
59	Fond de concours	1 463 002.28€	365750.57€
21318	Construction autres bâtiments publics	100 000€	25 000€
21838	Autre matériel informatique	90 000€	22 500€
2188	Autres immobilisations corporelles	100 000€	25 000€
72	Office de tourisme projets 2020	100 000€	25 000€
62	Route d'accès au lycée de M'tsangamouji	200 000€	50 000€
63	Sécurisation et valorisation Soulou	70 000€	17 500€
69	Construction siège de la 3CO	4 431 407 .45€	1 107 851.86€
70	Aire des jeux dans les 5 communes	2 100 000€	525 000€
801	Aménagement des plages : Tahiti plage	100 000€	25 000€
802	Aménagement des plages : Tanaraki	60 000€	15 000€
81	Marché Kahani et autres à venir	80 000€	20 000€
2315	Installations, matériel et outillage technique	350 290.76€	87 572.70€
238	Avances versées sur commandes	250 000€	62 500€
	Total	10 325 979,52 €	2 581 494.88€

➤ D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 03/11/2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa
Date : 07/11/2023
Qualité : Président
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest